

EMILE DE CURTON

SAINT-PIERRE
ET
MIQUELON



E. DE CURTON

— — —

Les Iles
Saint-Pierre
et
Miquelon



Les îles Saint-Pierre et Miquelon

Des immenses territoires d'Amérique du Nord que la France ouvrit à la civilisation durant les XVI^e et XVII^e siècles grâce à ses explorateurs et à ses courageux colons, seul reste aujourd'hui en sa possession le Territoire de Saint-Pierre et Miquelon, petit archipel situé par 46° de latitude nord et 56° de longitude ouest, à quelques lieues des côtes sud de Terre-Neuve, à deux mille milles des ports atlantiques de la métropole.

Cet archipel minuscule comprend huit îlots rocheux dont la superficie totale, vingt-trois mille hectares, est à peine supérieure à celle du plus petit département français.

Ces îles au sol nu et stérile, au climat rigoureux marqué d'hivers longs et d'étés brumeux, peuplées il y a plus de trois siècles par des Français venus du Pays Basque, de Bretagne et de Normandie comptent aujourd'hui quatre mille cinq cents habitants. Tous de race blanche, ils sont répartis en trois groupements humains très inégaux :

Saint – Pierre, chef-lieu du territoire, situé à l'est de l'île du même nom, est une grosse bourgade commerçante de 3.400 habitants, bâtie au pied d'un morne aride et dénudé, « la montagne ».

La ville, détruite périodiquement par de grands incendies, garde encore un cachet de vieux port breton.

Les bâtiments modernes en pierre de taille n'ont pas remplacé partout les vieilles maisons aux murs de bardeaux et aux ouvertures étriquées, qui se serrent le long de ruelles étroites et montantes ; contre leurs murs peints de couleurs vives, le vent plaque un « poudrin » tenace qui s'infiltré partout et oblige chaque habitant à garnir sa porte, pendant la mauvaise saison, d'un tambour disgracieux.

Quelques grands édifices administratifs, une cathédrale digne et austère, de vastes entrepôts bétonnés, réservoirs d'alcool au temps de la prohibition, donnent à Saint-Pierre une allure de petite sous-préfecture que confirme son square du maréchal Joffre, dont l'élégante enceinte de fer forgé semble n'abriter qu'un champ de neige qui se transforme au printemps en un jardin de fleurs.

Saint-Pierre... de bons hôtels où les secrets de la cuisine française sont fidèlement conservés ; de très nombreux cafés, enfumés et bruyants où le whisky n'a pas réussi à supplanter le petit verre de marc et la chopine de vin rouge ; les boutiques d'artisans aux montres pittoresques alternant avec les « stores » américains ; le cinéma cow-boy, voisin du presbytère ; le fronton de pelote basque et le « ring » où le patinage sert d'excuse aux rendez-vous pendant les soirées d'hiver ; l'ambulance climatisée doublant avec peine les bons chiens géants qui tirent allégrement leurs traîneaux rustiques ; les chômeurs battant la semelle en attendant l'embauche et les bourgeoises, tapies derrière leurs rideaux bien tirés dont elles lèvent discrètement un coin pour chaque passant ; le haut-parleur de l'information sur la place de la Roncière et le crieur public avec son tambour détendu ; les écoliers dévalant en grappe sur les « traînes », évitant de justesse le chasse-neige dont le circuit n'est jamais achevé...

...La brume pesante ouate les bruits que domine « la vache », sirène de brume dont le beuglement mélancolique rythme les mauvais jours.

Le « barchois » de Saint-Pierre est le port d'escale des pêcheurs des bancs. Nous le retrouverons avec sa joyeuse physionomie d'été à l'occasion d'un autre chapitre.



VUE GÉNÉRALE DE SAINT-PIERRE

LA PASSE DU SUD-EST



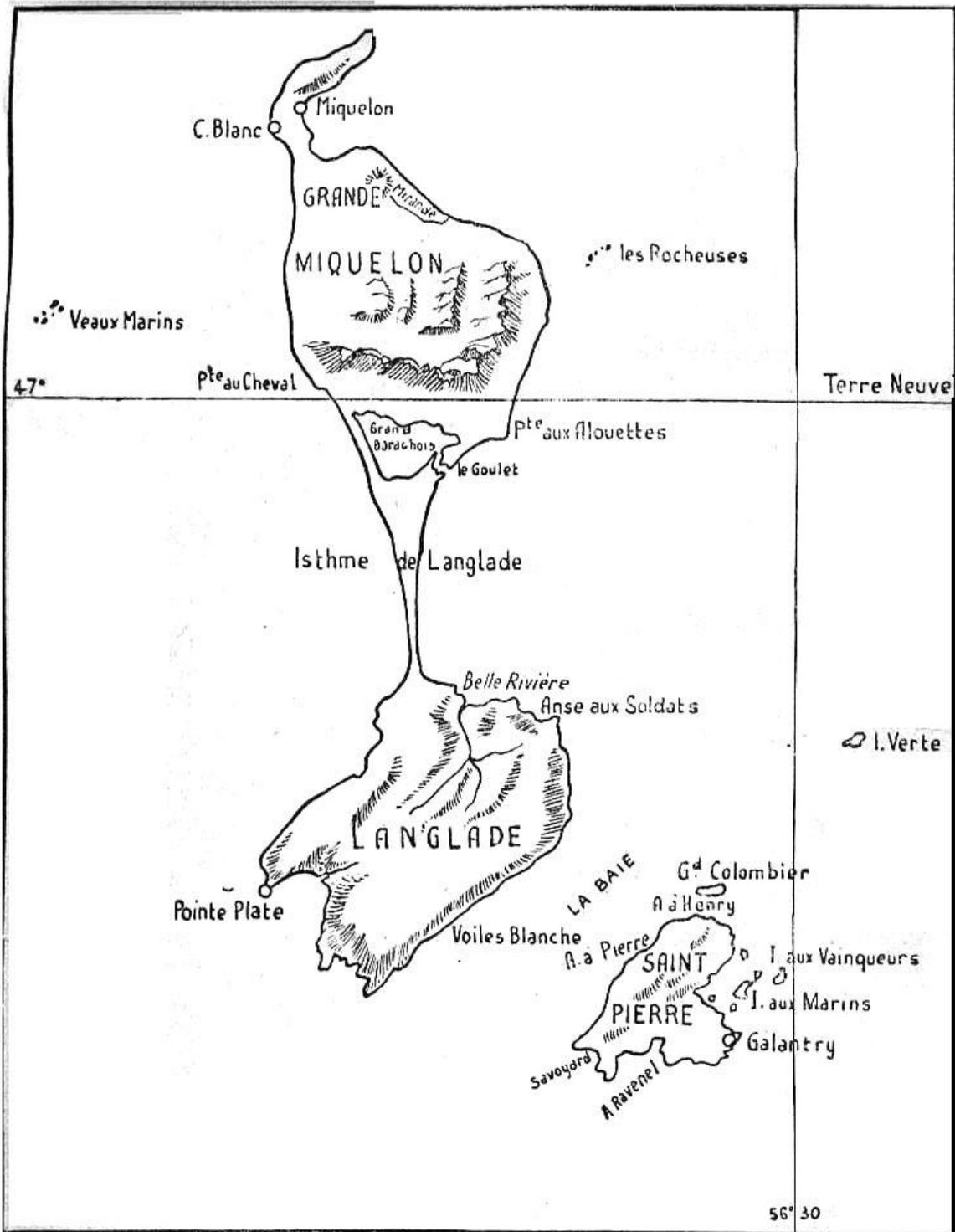


note : sur l'original, cette photo est tirée à l'envers

MARINE SAINT-PIERRE

SQUARE DU MARÉCHAL JOFFRE





Mais l'hiver, les navires-banquiers dévergués se serrent contre les quais, les doris sont remisés et, dans le port silencieux, seules « quelques glaces flottantes rôdent au milieu d'une bruine froide et glacée ».

La simple traversée de l'île aux marins revêt alors l'allure d'une expédition courageuse.

Cependant, au petit matin, quelques chasseurs intrépides défilent leurs doris vers les cailloux du large et vont surprendre les oiseaux de passage : gode, moyac, bec large, macreuse et cacaouite ; chaque pièce abattue vaut au chien chargé de « sauveur » le gibier, un bain glacé.

La « montagne » qui domine Saint-Pierre n'a qu'un relief médiocre. Aussi est-elle sillonnée de sentiers faciles, parsemés de micas rouges et verts, qui serpentent dans la lande tapissée de mousses et de bruyères, côtoient de petits étangs d'un bleu profond et rejoignent les anses abritées où des cabanes de pêcheurs se serrent contre la paroi granitique de la falaise abrupte : anse à Pierre, anse à Henri, anse à Ravenel, autant de promenades délicieuses par les rares journées de soleil.

A l'automne, les enfants envahissent la montagne pour faire la cueillette : le genévrier et l'anis, le « thé de la montagne », le bourgeon de spruce serviront à préparer des infusions et une bière réputée anti-scorbutique ; les « graines », les bleuets, plate-bières et pommes des prés sont consommées sur place ou converties en une confiture douceâtre mais cependant appréciée.

Dans les creux des vallons, les « sapinettes » atteignent la hauteur d'un homme. Partout ailleurs, « le vent océanique les étête, les secoue, les prosterne à l'instar des fougères ; puis, se glissant sous ces forêts en broussailles, il les relève ; mais il n'y trouve ni troncs, ni voûtes, ni échos pour y gémir, et il n'y fait pas plus de bruit que sur une bruyère. » Ainsi, malgré leur caractère monotone et rude, la nature et la vie saint-pierraises ont leur charme, et Chateaubriand à qui nous devons les lignes qui précèdent, a dépassé sa pensée en parlant de « l'affreux rocher de Saint-Pierre ».

L'île aux marins abrite un pittoresque village : cinquante foyers groupés au pied d'une église y gardent jalousement leur indépendance, face à « la ville » dont moins d'un mille les sépare : foyers de pêcheurs que le long hiver condamne à mener pendant des mois une vie végétative animée seulement par les longues veillées qui réunissent au coin du feu les familles amies.

Toujours les premiers à prendre la mer pour la campagne de pêche, les pêcheurs de l'île sortent de leur long engourdissement le jour de la bénédiction de la mer, et la fête religieuse qui marque le retour de la belle saison revêt dans leur village une solennité tout à fait particulière.

Miquelon est peuplé de cinq cents habitants isolés au nord-est de l'île Miquelon. Leurs modestes demeures toujours entourées d'un jardinet cultivé avec soin, s'étirent sur une étroite bande de terre battue des vents, cernée par la mer dont ces rudes pêcheurs tirent péniblement de maigres ressources.

Une dune de sable battue par l'Océan sauvage qui la détruit et la rebâtit périodiquement, relie Miquelon à Langlade. D'innombrables naufrages l'ont transformée en un véritable cimetière de navires ; entre les « buttereaux » où s'accroche une maigre végétation, le sol est hérissé des squelettes fantastiques d'épaves jetées à la côte depuis des siècles et que l'imagination des pêcheurs a peuplées de fantômes et de revenants.

L'île de Langlade n'est pas habitée de façon permanente. Pendant l'hiver, elle n'est visitée que par les chasseurs dont la technique originale consiste à se poster au faite des arbres d'où ils mitraillent impitoyablement les lapins rabattus par les chiens ; la fourrure d'hiver, couleur de neige, du lapin ne le met pas à l'abri des tireurs habiles, et des renards roux achèvent de détruire le gibier que les fusils ont épargné.

En été, la fraîcheur des vallées ensoleillées où les sapins atteignent jusqu'à six mètres de haut, attire de nombreux visiteurs ; les ruisseaux descendent en cascades des lacs de montagne et leurs eaux limpides renferment d'excellentes truites saumonées.

L'élevage et les cultures maraîchères pourraient se développer dans ces vallées fertiles si la population du territoire n'était pas si exclusivement dévouée à la pêche et au commerce ; mais les fermes administratives, tentées à diverses périodes, n'ont abouti qu'à des échecs, faute de paysans aptes à les gérer.

Langlade reste donc un simple lieu d'excursion, et pendant les deux mois d'été la « belle rivière » connaît une joyeuse animation grâce à l'afflux des bourgeois saint-pierrais dont beaucoup ont bâti un cabanon rustique à proximité de la plage.

L'île au Massacre, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Pigeons et le Petit Colombier sont de méchants cailloux dont le silence n'est troué que par le roulement continu de la vague et le piaillage aigu des oiseaux de mer.

Sur le Grand Colombier, « énorme solitaire profilant sa masse sombre au-dessus des flots », gîtent d'innombrables « calculots », curieux oiseaux de mer à qui leur bec courbe a mérité le nom de perroquets de mer.

*
* *
*

Le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon est caractérisé par un *climat marin froid* dont la basse température (moyenne annuelle 5°) et l'humidité toujours supérieure à 80%, s'aggrave du fait de la très faible insolation due à l'extrême fréquence et à l'abondance des brouillards.

Les vents violents à l'orientation changeante soufflent principalement de l'ouest, mais il n'est pas rare qu'ils fassent dans la même journée le tour du compas. En hiver, ils tamisent la neige, la réduisent en une poussière glacée, la lancent des hauteurs dans la plaine, l'amoncellent contre les pentes pour la reprendre en tourbillons de « poudrin » aveuglant.

Les longs hivers, les étés brumeux rendent le séjour à Saint-Pierre quelque peu pénible. Cependant, malgré la rigueur de ce climat, les habitants jouissent d'une santé robuste, vivent généralement fort vieux et gardent à un âge avancé une activité et une vigueur physique étonnantes.

Cela est dû sans doute aux lois impitoyables de la sélection naturelle : les familles nombreuses sont décimées par une mortalité infantile excessive aggravée par le manque d'hygiène, la sous-alimentation et l'entassement pendant les longs mois d'hiver dans la seule pièce chauffée de la maison ; les débiles ne résistent pas, et si la tuberculose n'est pas anormalement fréquente, les malades qui en sont atteints succombent toujours très vite, faute de soleil de grand air et d'une alimentation convenable.

*
* *
*

Les ressources du territoire sont réduites exclusivement à la pêche :

le sol est nu et stérile ; les habitants continuent comme au temps de Chateaubriand, à « cultiver sur un glacié quelques légumes d'Europe » ; mais les quelques champs arrachés au caillou et fumés de goémons ne suffisent pas à permettre l'élevage et à ravitailler les îles en vivres frais ; le sous-sol a donné quelques espoirs mais, malgré des recherches patientes et des sondages scientifiques conduits, il n'a encore rien livré de ses richesses possibles.

La colonie de Saint-Pierre et Miquelon doit à sa situation « à proximité des bancs » d'être une *escale de pêche* (ravitaillement des terre-neuvas, séchage de la morue) et un centre de petite pêche. Cette position géographique domine l'histoire et l'économie de notre dernière possession de l'Amérique du nord, ainsi que nous le verrons au cours des chapitres qui suivent.

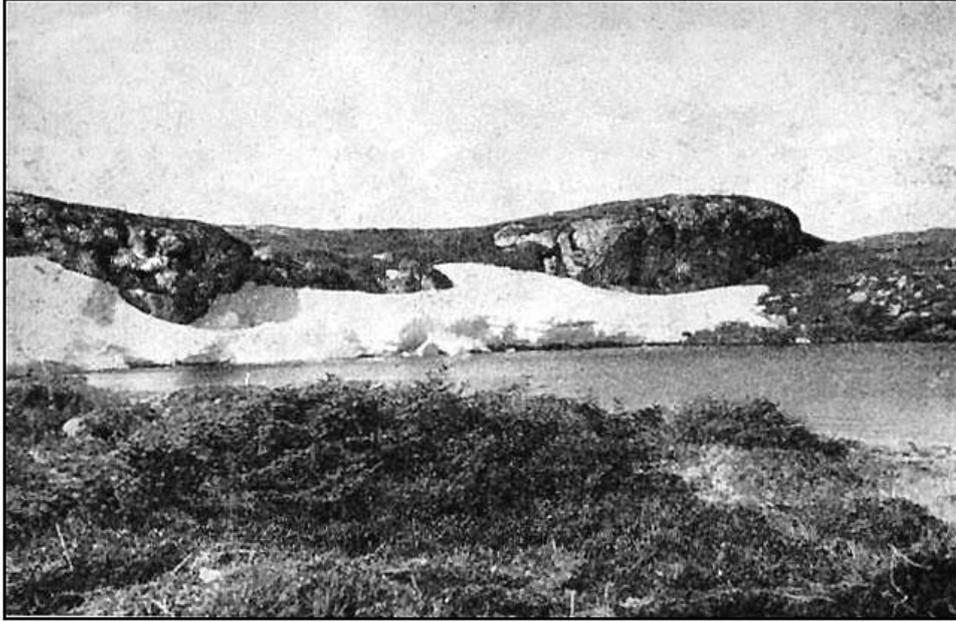


VUE DE LA POINTE AUX CANONS

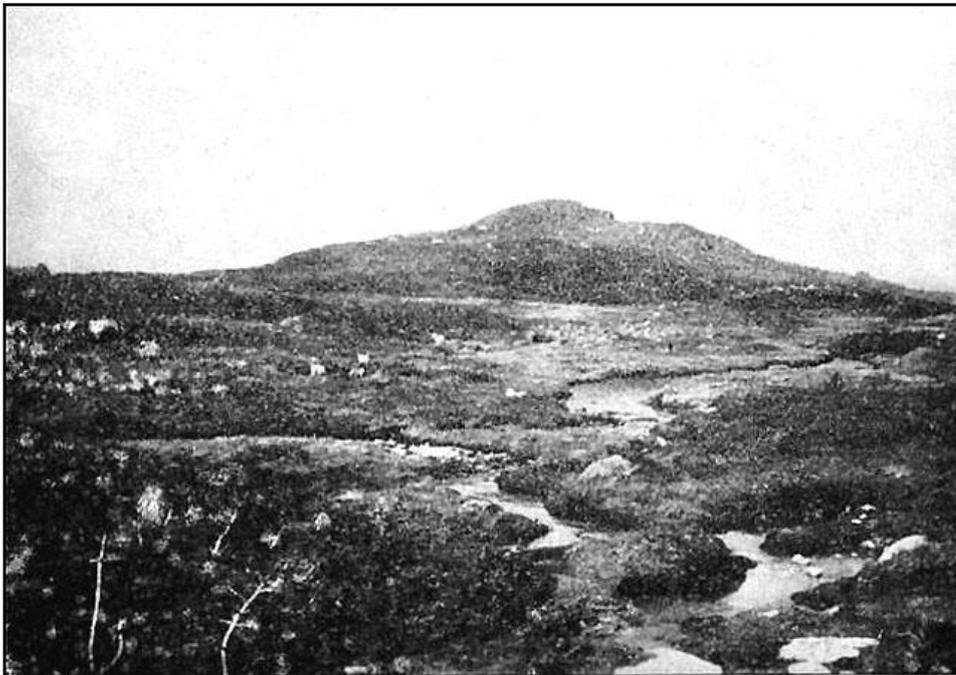
L'ILE AUX MARINS

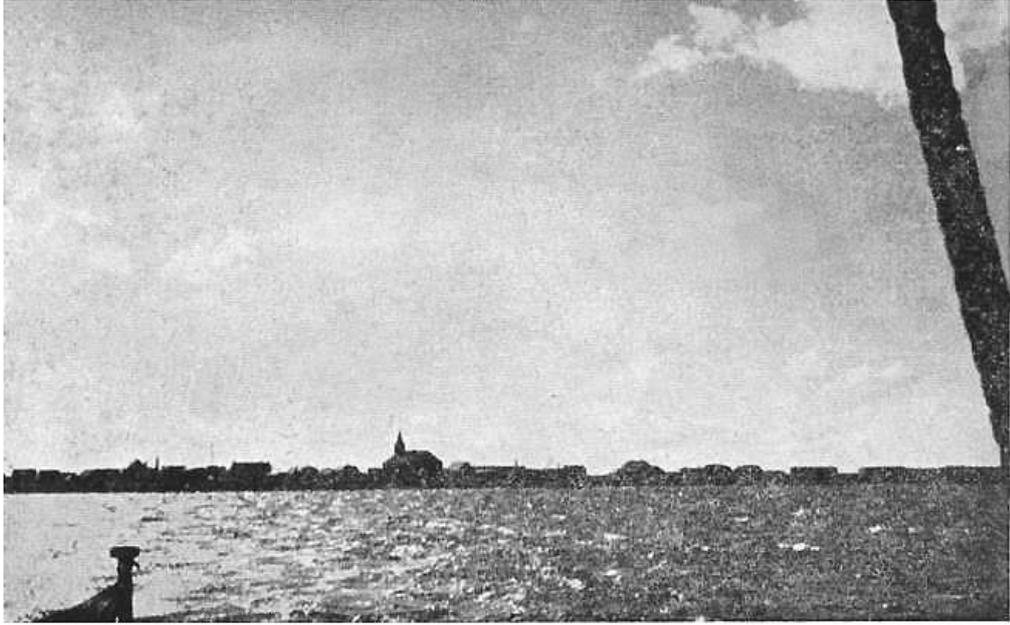
VUE DU PAIN DE SUCRE





“LA MONTAGNE” DE SAINT-PIERRE

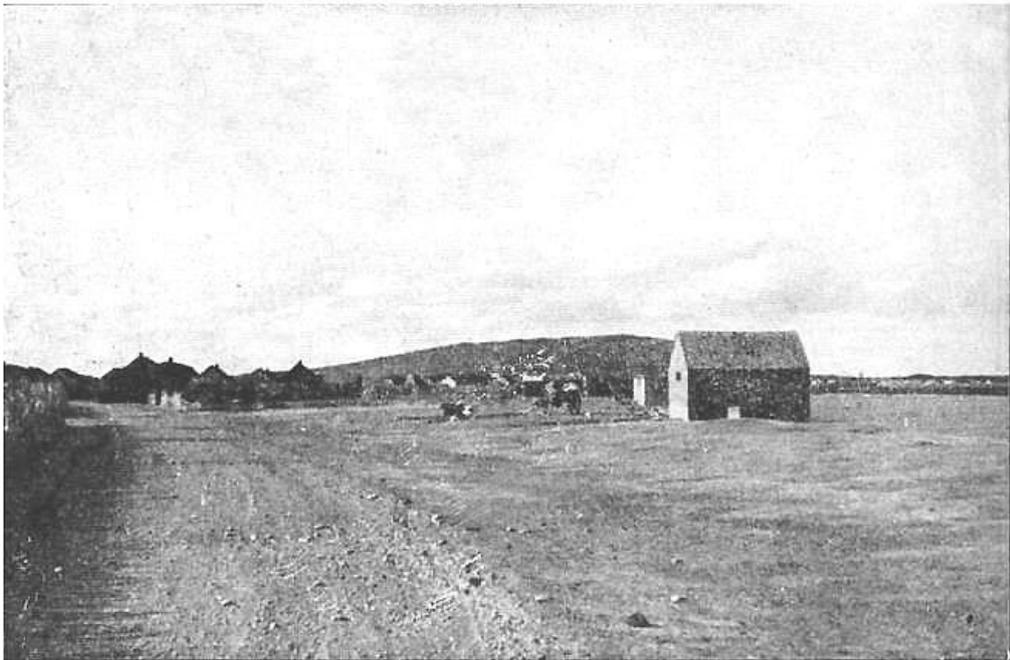




VUE DE LA RADE

MIQUELON

LE VILLAGE

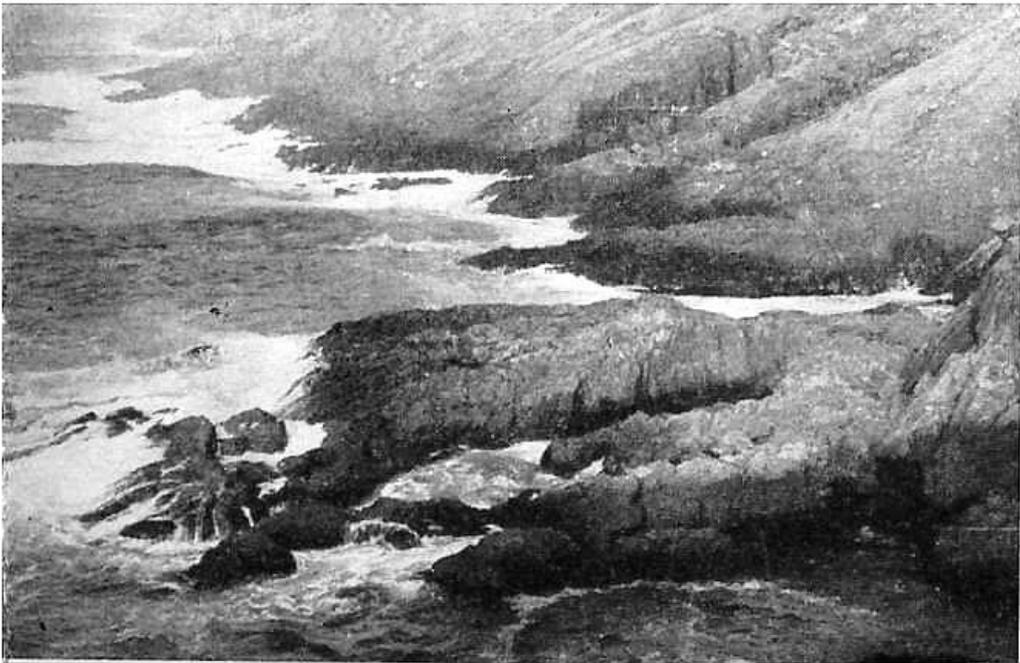




ROUTE DE L'ANSE A PIERRE

SAINT-PIERRE

ROCHERS DU SAVOYARD



Historique

Dernière épave du grand naufrage de la colonisation française de l'Amérique du Nord, le Territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon, perdu dans les brumes glacées de l'Atlantique Nord, minuscule archipel formé d'îlots rocheux aux mornes dénudés par le vent, aux côtes inhospitalières sans cesse battues par la tempête, aux landes tapissées de neige pendant de longs hivers, ne semblait guère propice à une colonisation permanente.

De fait, ce n'est que lorsque la paix d'Utrecht en 1713 et le traité de Paris cinquante ans plus tard, eurent successivement enlevé à la France l'Acadie, la Baie d'Hudson, Terre-Neuve, le Canada et l'île du Cap Breton, que les îlots de Saint-Pierre et Miquelon prirent la signification véritable qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours : notre seule escale de pêche dans l'Atlantique Nord.

Aussi l'histoire de notre petite possession américaine va-t-elle nous amener à évoquer celle du grand continent qui, de l'île de Terre-Neuve au delta du Mississipi, sembla un instant destiné à former le patrimoine exclusif de notre race et de notre langue.

*
* *
*

Au début du XI^e siècle, les Northmans avaient découvert une première fois les côtes américaines : vers 1001, l'Islandais Biorn se rendant au Groenland et poussé par la tempête dans la direction du sud-ouest, débarqua sur une terre plate et boisée qui devait être le Labrador.

Au cours d'une seconde expédition il aborda avec Leif, fils d'Eric Rauda, colonisateur du Groenland, dans une contrée fertile et couverte de vigne sauvage à laquelle il donna le nom de Vinland.

Mais cette découverte n'eut pas d'autres suites.

C'est au cours du XIV^e siècle que des pêcheurs basques, poursuivant les cétacés dont la capture constituait leur principale industrie et qui désertaient chaque année davantage les côtes de Biscaye, découvrirent, bien loin dans l'ouest, une terre couverte de frimas dont les nombreuses baies offraient de sûrs abris pour le dépeçage et la préparation des baleines, cachalots et autres souffleurs qui s'y trouvaient en abondance.

Mais ces premiers Français qui touchèrent les côtes d'Amérique étaient des pêcheurs et non des colonisateurs ; la découverte qu'ils avaient faite ne constituait à leurs yeux qu'un simple incident de voyage dont ils profitèrent pour relâcher et s'installer provisoirement dans une des baies abritées de ces Terres-Neuves, à seule fin d'y exercer leur industrie avec plus de facilité.

Armés pour la pêche à la baleine et trouvant là autant de ces monstres marins qu'ils pouvaient le désirer, ils ne songèrent qu'à faire la chasse à leur gros gibier, à amener sur grève les pièces qu'ils pouvaient capturer, et à les y dépecer pour charger leur navire de lard et de fanons. Puis, quand leur chargement fut complet, ils levèrent l'ancre pour retourner en France avec l'intention d'y revenir chaque année.

Ils y retournèrent chaque année en effet, mais la pensée ne leur vint pas de créer dans ces contrées inhospitalières, si loin de leur pays d'origine, un établissement durable, qui n'eût présenté pour leur industrie aucun avantage appréciable.

Ce n'est que deux siècles plus tard (1506) qu'eurent lieu les premières tentatives de colonisation par des pêcheurs de Dieppe et de Honfleur.

En 1524, au cours d'un voyage d'exploration entrepris pour le compte du roi de France, le pilote florentin Jean Verazani prit possession au nom de son maître, de l'île de Terre-Neuve.

En 1534, le malouin Jacques Cartier après avoir complété l'étude des côtes de Terre-Neuve entra dans le Saint-Laurent, prenait possession du Canada et fortifiait l'île du Cap Breton connue alors sous le nom d'île Royale, jetant ainsi les bases de l'immense domaine que l'on commençait à appeler la Nouvelle-France.

Samuel Champlain et l'Intendant Talon pendant la première moitié du XVII^e siècle, firent de cette Nouvelle France une colonie prospère où commencèrent à affluer colons, missionnaires et explorateurs.

Parmi ces derniers, le plus remarquable est sans conteste Cavelier de la Salle. Animé par une volonté intrépide et doué d'une parfaite connaissance de la langue et des coutumes indiennes, il entreprit et réussit une des plus magnifiques randonnées de l'histoire. Parti en 1681 des chutes du Niagara, il atteignit par les Grands Lacs la rivière des Illinois puis le fleuve Mississippi qu'il descendit jusqu'au golfe du Mexique, prenant possession au nom de la France des immenses et fertiles territoires allant des Alleghanis aux Montagnes Rocheuses.

*
* *
*

Cette époque marque l'apogée de notre puissance coloniale en Amérique du Nord.

Par droit de découverte et de premier occupant, la France possédait alors un immense empire s'étendant du détroit de Baffin et de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, et comprenant notamment Terre-Neuve et le Labrador, le Canada ou Nouvelle-France, la région des Grands Lacs et le bassin du Mississippi.

A cette même époque, les colonies anglaises d'Amérique étaient resserrées dans l'étroit territoire qui s'étend des Monts Alleghanis à l'Océan Atlantique. Leur voisinage constituait pour notre colonie une menace permanente surtout depuis que Cavelier de la Salle avait coupé la route de l'Ouest. Complètement entourés par nos nouvelles possessions, les colons anglais ne pouvaient s'étendre qu'à notre détriment ; disséminés sur un empire trop vaste, nos colons n'étaient pas assez nombreux pour résister utilement à leurs attaques.

De fait, de nombreux conflits avaient déjà éclaté localement : Québec était tombée aux mains des Anglais en 1629, mais avait été reprise trois ans après ; en 1666, l'Acadie avait été envahie pendant une année.

Surtout nos possessions coloniales enviées allaient faire les frais des guerres malheureuses que nos rois menaient contre la puissance grandissante de l'Angleterre.

*
* *
*



LA "BELLE RIVIÈRE" A LANGLADE

POINTE DE GALANTRY





SAINT-PIERRE : RUES ENNEIGÉES



A l'issue de la guerre de Succession d'Espagne commença le démembrement de l'empire colonial français d'Amérique. Les traités signés à Utrecht en 1713, à Bade et à Rastadt en 1714 firent passer l'Acadie, moins l'île du Cap-Breton, ainsi que Terre-Neuve et ses dépendances, y compris les îles Saint-Pierre et Miquelon, sous la domination anglaise. Les habitants français de ces territoires émigrèrent dans l'île du Cap Breton qui devint le point de ralliement de nos escadres et le centre des pêcheries françaises ; nos pêcheurs conservaient le droit de pêcher et de sécher le poisson sur certaines parties des côtes de Terre-Neuve.

Cinquante ans plus tard, le traité de Paris (10 février 1763) enleva à la France le Canada et ses autres possessions d'Amérique du Nord. La pêche nous fut expressément interdite sur les côtes du Cap Breton et dans le Saint-Laurent. Par contre, nos droits sur le « French Shore » de Terre-Neuve furent confirmés et étendus et les îles Saint-Pierre et Miquelon nous furent rendues pour servir d'asile à nos pêcheurs.

*
* *
*

Alors commence véritablement l'histoire des îles Saint-Pierre et Miquelon, dernière colonie française de l'Amérique du Nord.

Joe Alvarez Fagades (*sic*) avait le premier visité ces îles le 21 octobre 1520 et, comme ce jour est celui de la fête de Sainte-Ursule, il les nomma Iles des « *Onze mille Vierges* », singulier nom pour des îles désertes.

Peu après elles furent appelées Iles Saint-Pierre, le nom s'appliquant aux deux îles.

En 1535, Jacques Cartier fit escale « aux Ysles Sainct-Pierre où trouvasmes plusieurs navires tant de France que de Bretagne, depuis le jour Sainct Barnabé, 11^e de Juing, jusques au seizième du dict mois... »

Pendant tout le temps que l'île de Terre-Neuve et l'île Royale appartenirent à la France, c'est-à-dire du XVI^e siècle jusqu'aux traités d'Utrecht (1713) et de Paris (1763), les îles Saint-Pierre demeurèrent inhabitées et nos pêcheurs n'y faisaient escale que par hasard ; ils n'y trouvaient rien en effet qui pût les attirer, et fuyaient au contraire les dangers qu'ils couraient dans leurs parages.

Cependant, vers la fin du XVII^e siècle, quelques familles s'y étaient établies (105 habitants en 1691) ; Saint-Pierre dépendait alors de Plaisance et était pourvu d'un fortin armé de 6 canons, ce qui n'empêcha pas la colonie d'être pillée neuf fois par les Anglais de 1694 à 1710.

Lorsque les îles Saint-Pierre nous furent enlevées en même temps que Terre-Neuve en 1713, leurs quelques habitants allèrent s'installer dans l'île Royale. Les îles étaient désertes lorsqu'elles nous furent rendues par le traité de Paris en 1765.

*
* *
*

Au cours des cinquante années suivantes (1763/1816), malgré les agressions étrangères qui mettent plusieurs fois leur existence en péril, va s'établir dans ces îles déshéritées une petite colonie prospère « une cité qui renaît chaque fois de ses cendres et qui, à chacune de ses résurrections, se retrouve plus vivace et plus française » (H. Sautot).

Le 1^{er} juillet 1763, le sieur d'Angeac est nommé gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon. Ayant levé à La Rochelle 50 hommes de troupe (le traité de Paris précise que la garnison des îles ne doit pas dépasser ce chiffre et qu'aucune fortification permanente ne doit y

être construite), il part à bord de la flûte royale *La Garonne* prendre possession, au nom de la France, de ces îlots déserts.

De l'Acadie qui vient de nous être enlevée arrivent des familles qui désirent rester sous la domination française et qui vont constituer le premier noyau de population sédentaire. D'autres arrivent de Saint-Malo, de Cherbourg, du Havre : ce sont les anciens colons français de l'île du Cap Breton que les Anglais ont rapatriés après avoir conquis Louisbourg en 1758. Bientôt la population des îles dépasse 1.500 habitants et « cette population s'accroît tous les jours dans ce pays où les femmes sont sujettes à donner deux enfants par couches », écrit d'Angeac au ministre Choiseul à propos de la mort de la Dame Drouet, sage-femme entretenue par le roi, et il ajoute : « La perte de cette matrone et la fécondité des femmes de ce pays nous obligent de vous représenter que son remplacement, Monseigneur, est un mal nécessaire. »

Afin de trouver des ressources à cette population sans cesse grandissante, d'Angeac essaie à Miquelon de tirer parti de l'étang du Barachois et d'y creuser un port ; à Langlade, qui a été séparée de Miquelon par un coup de vent il y a quatre ans», il tente de développer l'agriculture. Ces projets échouent, mais par contre Saint-Pierre se construit, prospère et dès 1768 la petite cité compte 1.250 habitants.

Le baron de l'Espérance qui succède à d'Angeac comme gouverneur, trouve après dix ans de colonisation française aux îles Saint-Pierre et Miquelon une situation économique favorable : la production de morue verte est de 69.427 quintaux, de morue sèche 26.412, d'huile de foie de morue 350 barils.

*
* *
*

Mais en 1778, la France ayant pris parti pour les colonies anglaises d'Amérique en révolte contre leur métropole, notre petite colonie naissante va subir son premier « dérangement ». Voici, d'après l'ouvrage inédit d'Emile Alsace, le récit de cette « bataille » de Saint-Pierre.

« Le 14 septembre 1778, le Commodore Evans, Commandant d'Escadre de Sa Majesté Britannique, vint mouiller en rade de Saint-Pierre avec cinq frégates : le *Rommey*, le *Pallas*, le *Surprise*, le *Martin*, la *Bonavita (sic)*, en tout 142 canons pour faire le siège d'un rocher ayant pour toute défense 6 canons sans affût qui servaient à faire les signaux de brume.

« Il dépêche aussitôt le capitaine de Montagnac au gouverneur pour le sommer de se rendre. Le baron de l'Espérance répondit qu'il était d'usage de sommer un gouverneur par écrit. De Montagnac fit quelques difficultés mais finit par retourner à son bord en emportant la lettre suivante :

Monsieur

C'est avec la dernière surprise que je reçois de votre part sommation de remettre ce gouvernement en la possession de Sa Majesté Britannique, n'ayant aucun avis que la guerre soit déclarée entre nos deux nations.

Les forces formidables avec lesquelles vous vous présentez, sachant que je n'en ai aucune pour m'y opposer, m'obligent de condescendre à votre sus-dite sommation aux conditions que je sortirai, ainsi que ma petite garnison, avec tous les honneurs de la guerre.

Il me parvient que je peux attendre de votre générosité tout ce qu'il est praticable d'accorder aux infortunés habitants confiés à mes soins.

Et pour preuves de ma condescendance à votre demande, je vous envoie trois otages qui sont :

MM. d'Angeac de la Loge, capitaine en second des Troupes, Bertin, officier de l'administration, et Desroches, principal habitant.

Il ne faut pas moins que l'appareil d'une escadre comme la vôtre pour consentir comme je le fais à votre sommation dans la vue d'éviter l'effusion de sang de nos colons, que je ne craindrais pas pour moi si je n'avais que mes sentiments d'officier à consulter.

Signé : Baron de l'Espérance.

Au reçu de cette lettre empreinte de dignité, le commandant de l'escadre tint conseil à son bord et accorda la capitulation.

Puis il débarqua 200 hommes et 2 canons pour prendre possession du bourg de Saint-Pierre. Aussitôt que le pavillon anglais fut déployé, « le gouverneur se retira avec sa petite garnison bien disposée, tambour battant, drapeau en tête et mèche allumée, dans le lieu qu'il avait choisi en attendant l'embarquement ». Comme il défilait devant le détachement anglais, l'officier commandant vint à lui, prit sa main et lui dit :

« Comment, Monsieur, avec cette poignée de monde avez-vous pu obtenir une capitulation ? je vous en félicite. »

Le 29 septembre, les troupes s'embarquaient Madame la Gouvernante fut saluée de 15 coups de canons à son arrivée à bord.

La ville fut livrée au pillage et aux flammes, et les habitants durent se réfugier en France. Ils arrivèrent à Cherbourg en novembre 1778. Leur dénuement était si complet que le gouvernement dut les prendre à sa charge en leur accordant des secours et des frais de route pour se rendre les uns à La Rochelle, Saint-Malo et Lorient, les autres à Granville et à Bayonne où nous les retrouverons lorsqu'il s'agira de reconstituer notre établissement incendié.

Voici le détail des pertes en 1778 : 287 maisons, 126 cabanes de pêche, 89 magasins, 79 établis (*sic*) 38 échafauds de pêche.

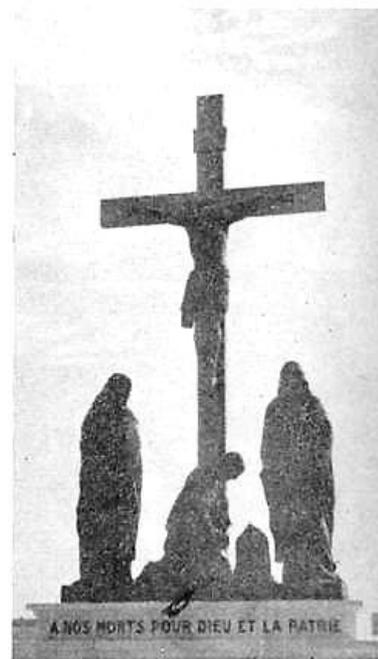
Ainsi périt l'œuvre de d'Angeac... »

Il ne faudrait pas de cette lecture et de celle des pages qui précèdent, garder l'impression que les Britanniques se conduisirent pendant toute cette période en barbares.

LE
SAINT-PIERRE
DE LA
CATHÉDRALE



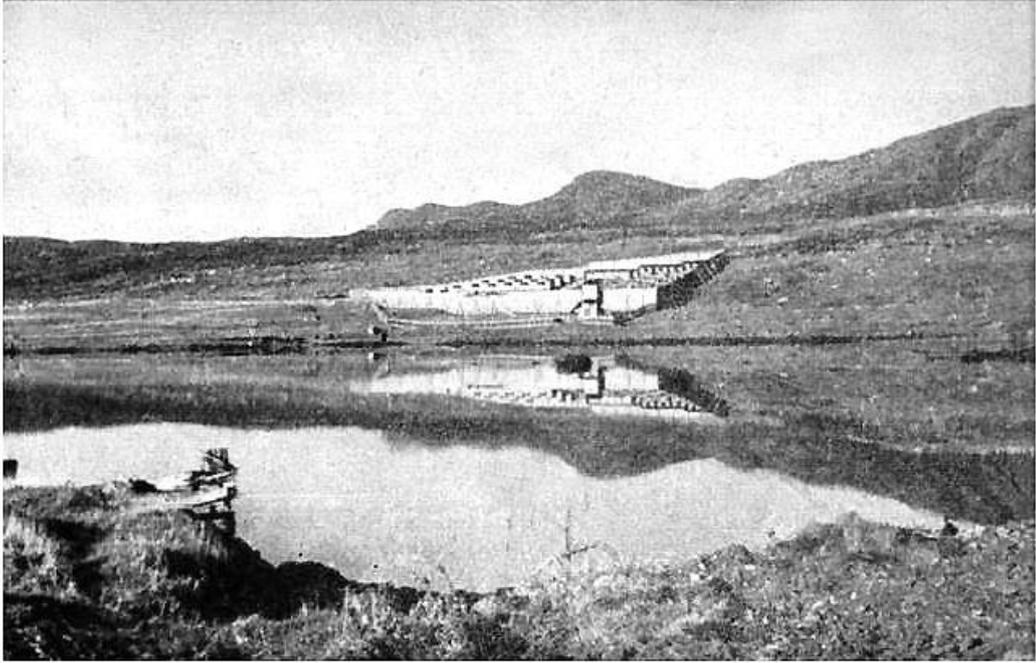
CALVAIRES
DE
SAINT-PIERRE
L'ILE AUX MARINS
MIQUELON





L'ANSE A RAVENEL





RANCH DE RENARDS ARGENTÉS

LES ROCHERS DE GALANTRY





L'HORLOGER

Il n'est que de rappeler la destruction des établissements de pêche anglais par de Bouillon en 1696, le sac de Saint-Jean de Terre-Neuve par les troupes de Subercasse en 1705, la capture de cette ville par d'Haussonville en 1762 ... pour mieux apprécier la rigueur des guerres de ce temps.

Ces méthodes étaient celles du siècle et, pour condamnables qu'elles soient nos concurrents n'en avaient pas le monopole exclusif.

*
* *
*

Le rapatriement des malheureux habitants de Saint-Pierre dans leurs foyers détruits commença aussitôt que la paix de Versailles (1763) nous eut rendu notre petite colonie américaine.

Cette fois, les îles nous étaient rendues en pleine souveraineté ; aussi la garnison fut-elle portée à 100 hommes et des batteries furent installées en plusieurs points de la côte.

La réédification de Saint-Pierre se poursuivit rapidement. A Miquelon et Langlade « réunies par une dune de sable très large, ce qui est l'effet d'une tempête affreuse arrivée en 1782 », de nouveaux essais agricoles furent entrepris. Une fois de plus, notre archipel retrouva sa physionomie active et prospère. L'armement des ports de la métropole pour la pêche à la morue reprit son cours normal et, dès 1784, le nombre des navires expédiés de France pour cette pêche atteignit 318, jaugeant ensemble 34.658 tonneaux et montés par 9.520 marins ou pêcheurs.

*
* *
*

La révolution française de 1789 eut ses répercussions dans notre colonie renaissante ; Saint-Pierre eut son Comité de Notables, son Club des Amis de la Constitution et même son Comité de Salut Public ; un arbre de la Liberté fut planté « sur la place publique au-dessus de la cale » ; la citoyenne Deslande « prononça le discours le plus malhonnête et le plus incendiaire en présence de toute la colonie » ; Geneviève Laroche fut tuée dans une bagarre ; l'abbé Allain ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, émigra aux îles de la Madeleine suivi par un certain nombre de familles miquelonnaises...

Mais surtout le 14 mai 1793 une escadre anglaise composée de deux vaisseaux de ligne, trois frégates et quatre autres bâtiments aux ordres de l'amiral King, et portant des troupes de débarquement envoyées d'Halifax, se présenta en rade de Saint-Pierre.

L'occupation se fit sans combat et les habitants, au nombre de 1.502, furent transportés en France. Toutefois le bourg de Saint-Pierre ne fut pas détruit, pas immédiatement tout au moins car, en 1796, l'escadre française de l'amiral Richery vint incendier nos établissements où s'étaient installés les pêcheurs Terre-Neuviens.

*
* *
*

Donné à son Excellence le Comte de Cayrol, par le Comte de Cayrol, par le Comte de Cayrol.

Procès Verbal de l'Acceptation des Îles S^t Pierre et Miquelon
et des droits de pêche et privilèges dont jouissaient les Sujets de Sa
Majesté Très Chrétienne sur la Côte de l'Isle de Terranova au premier
Janvier 1792.

Nous Commissaire de marine chargé en chef des Services aux
Îles S^t Pierre et Miquelon, à son Office de Commissaire pour la
reprise de possession des dites Îles ainsi que du droit de pêche et
des pêcheries appartenant à la France dans ces parages; au V^o de
des provinces qui nous ont été données par Son Excellence le Ministre de la
Mer et des Colonies agissant au nom de Sa Majesté Très Chrétienne
Néanmoins qu'après avoir communiqué les présentes à Messieurs
John Cook et Capitaine de Vaisseau Commandant la Corvette de Sa
Majesté Britannique le Hazard, et avoir pris connaissance des Dites, ces
officiers nous ont fait la remise par un acte en date de ce jour tant des
Îles S^t Pierre et Miquelon que du droit de pêche et des privilèges dont
jouissaient les Sujets de Sa Majesté Très Chrétienne sur la Côte de l'Isle
de Terranova au premier Janvier 1792; Conformément à l'article 11
du Traité de Paris du 20 Novembre 1815 et aux articles 8 et 13 du Traité
de Paris du 30 mai 1814 et sans préjudice aux droits de la France,
tels qu'ils résultent des Traités.

Donné à Bord de la Frégate du Roi la Harpue
en l'Isle de l'Isle de S^t Pierre le 22 Juin 1816.

Donville

Voir le texte ci-dessus en annexe :

A la paix d'Amiens (1802), l'Angleterre nous restitua les îles Saint-Pierre et Miquelon. Le 1^{er} fructidor, n an X, le Gouvernement du Premier Consul en fait reprendre officiellement possession. Mais avant même que le marché passé avec les commerçants de Boston pour fourniture des matériaux nécessaires à la reconstruction de Saint-Pierre ait été exécuté, l'archipel est occupé à nouveau par nos adversaires.

Le traité de Paris du 30 mai 1814, confirmé par les traités de Vienne en 1815, nous rend à nouveau et définitivement le Territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que les droits exclusifs de pêche sur le French Shore de Terre-Neuve.

La rétrocession effective de la colonie eut lieu le juin 1816 (*sic*). Le drapeau français fut hissé « sur une terre aussi nue que le jour de sa découverte » et, depuis lors, aucune atteinte n'a été portée à la souveraineté française sur ce dernier lambeau de notre grand empire colonial d'Amérique du Nord.

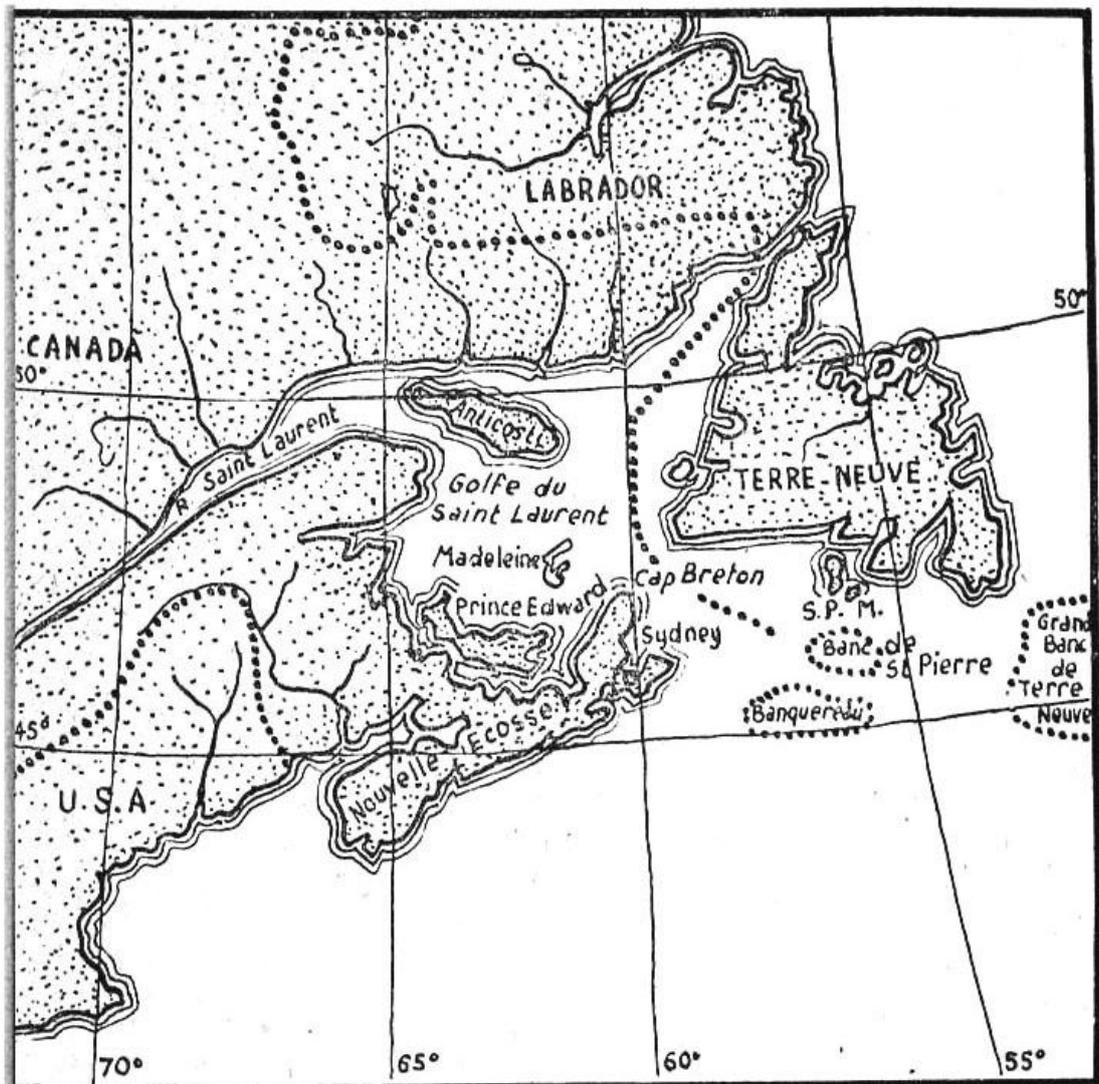
*
* *
*

A partir de 1816, l'histoire des îles Saint-Pierre et Miquelon n'est plus que celle du développement modeste mais continu du commerce, des ressources et de la population de cette petite colonie, développement aussi rapide que le permet l'exiguïté de son territoire et que n'ont réussi à entraver ni les nombreux sinistres maritimes qui ont frappé bien souvent sa flottille de pêche, ni les terribles incendies qui ont, à diverses reprises, dévoré la plus grande partie de la ville de Saint-Pierre.

Quelques épisodes historiques restent cependant à relater.

Pendant tout le XIX^e siècle, une « guerre diplomatique » fut menée contre Terre-Neuve à propos du droit de pêche sur les côtes de cette île.

Si le traité d'Utrecht (1713) avait tranché, en faveur des Anglais, la question de la souveraineté territoriale sur Terre-Neuve, par contre la France avait conservé le privilège de la pêche sur ses côtes ouest. Ainsi était créée une cause permanente de querelles entre pêcheurs français et anglais concurrents.



Le traité de Paris (1763) et les déclarations annexes eurent pour intention de prévenir « jusqu'au moindre germe de dispute ».

« A cette fin et pour que les pêcheurs des deux nations ne fassent pas naître de querelles journalières. Sa Majesté Britannique décide de prendre les mesures les plus positives pour que ses sujets ne troublent en aucune manière la pêche des Français pendant l'exercice temporaire qui leur est accordé sur les côtes de l'île de Terre-Neuve, et elle fera retirer à cet effet les établissements sédentaires qui y seront formés. »

Ainsi, si les traités nous enlevaient, selon le mot de Voltaire, « quelques arpents de neige », ils nous laissent quelque chose qui, dans l'esprit du temps, était aussi précieux ... « le droit exclusif de pêche ».

Ponctuellement exécutées, les prescriptions de 1763 eussent rendu les conflits impossibles ; de plus, le règlement colonial franco-anglais formait l'assise d'une entente cordiale dont on a apprécié et dont on apprécie encore les effets.

En fait l'Angleterre fit observer, autant qu'elle le pouvait, ces droits qu'elle avait accordés aux pêcheurs français. Mais sa colonie de Terre-Neuve devenue pour un temps autonome en 1854, supporta avec peine cette servitude qui grevait son patrimoine national au profit des Français. Des atteintes continuelles furent portées à la lettre et à l'esprit des traités.

Finalement, en 1904, la France renonça à ses droits exclusifs de pêche sur le « French Shore » terre-neuvien et reçut en dédommagement les îles de Los sur la Côte de Guinée, un point de débarquement en Gambie, et une rectification de frontière entre la Nigéria et le Tchad.

*
* *
*

La petite colonie française des îles Saint-Pierre et Miquelon a pris une part active aux deux guerres mondiales qui, depuis le début du XX^e siècle, ont uni les nations civilisées, autrefois rivales, dans leur lutte contre les hordes germaniques.

De 1914 à 1918, près d'un millier de Saint-Pierrais et de Miquelonnais, aux noms basques, normands ou bretons, sont venus se joindre aux soldats de l'empire, accourus de tous les coins du monde pour défendre la mère-patrie.

Cent-dix d'entre eux sont tombés sur les champs de bataille de France – chiffre énorme si on le rapporte au petit nombre de la population.

En juin 1940, la défaite française survint au moment où de nouveaux contingents saint-pierrais, levés et entraînés dans leur île natale, allaient rejoindre en France les armées qui subissaient le premier choc de la formidable machine de guerre allemande.

La capitulation de Vichy aurait pu servir d'excuse à ces Français d'Outre-Mer s'ils avaient eu un peu plus le souci de préserver leurs vies et leur tranquillité, s'ils avaient eu un sens moins total ou moins exact du devoir.

Mais ces rudes pêcheurs ne sont guère habitués à ménager une existence qu'ils risquent chaque jour sur leurs fragiles « doris » ; surtout leur âme saine et droite ne pouvait suivre les détours de pensée et les arguments spécieux de ceux qui, à Vichy, au nom de l'obéissance à un pouvoir usurpé et de la loyauté à un gouvernement choisi par l'envahisseur, reniaient nos alliances et prêchaient la collaboration avec l'ennemi de toujours.

LA ROCHE PERCÉE (MIQUELON)



Dans leur simple bon sens ils ne voyaient qu'un chemin de l'honneur, qu'une route vers la libération de la patrie : le combat jusqu'à la victoire.

Unaniment, dès juin 1940, la population de la colonie, groupée autour des Anciens Combattants de 14-18, était décidée à rester dans la guerre.

Et, puisque le chef de la colonie s'obstinait à suivre les instructions d'un gouvernement de fait traître à la patrie, c'est par dizaines que les volontaires saint-pierrais quittèrent leurs îles, clandestinement, au prix de mille dangers, pour rejoindre en territoire allié les Forces Françaises Libres du général de Gaulle.

Aussi, lorsque le jour de Noël 1941 une petite escadre française, sous le commandement de l'amiral Muselier, se présenta en rade de Saint-Pierre, c'est avec un enthousiasme indescriptible que furent accueillis ces équipages qui, depuis dix-huit mois, maintenaient présent dans la guerre mondiale, librement et glorieusement, le drapeau de la France.

La population entière de la colonie manifesta par un plébiscite écrasant son adhésion à la France Libre et sa joie de reprendre sa place au combat. Et lorsque les corvettes *Mimosa*, *Alysse*, *Aconit*, reprirent le large pour continuer dans la bataille de l'Atlantique leur garde vigilante autour des leurs convois, chacune d'elle amenait à son bord une quinzaine de jeunes volontaires, joyeux de combattre sous le drapeau à Croix de Lorraine et prêts à tous les sacrifices.

Trop tôt, hélas ! le sacrifice suprême allait leur être demandé : à quelques semaines d'intervalle, l'*Alysse* puis le *Mimosa*, victimes de l'action ennemie, coulaient sur cette route de



“ QUELQUES GLACES FLOTTANTES RODENT ”

ATTELAGE DE CHIENS



l'Atlantique Nord qu'ils avaient si souvent patrouillée ; vingt et un marins saint-pierrais disparaissaient avec ces vaillants bâtiments.

La réaction des îles à ces pertes douloureuses fut admirable : dès la tragique nouvelle connue, les frères et amis des disparus vinrent, en nombre égal à celui des victimes, se présenter au commandant de la Marine Saint-Pierre :

« Nous venons remplacer nos morts », dirent-ils simplement ... et de nouvelles corvettes, des vedettes rapides, des motor-launches continuent à briquer ces mers glacées, ne laissant aucun répit aux sous-marins ennemis.

Déjà, ils ont pris leur revanche et c'est un canonier saint-pierrais qui, du pont de l'*Aconit*, fit sauter de ses obus le kiosque d'un U-boat, second adversaire envoyé par le fond en moins de douze heures par cette glorieuse corvette.

La Pêche aux Bancs

La pêche aux bancs date de bien des siècles si l'on en juge par le fait que, dès l'an 1514, les moines de l'abbaye de Beaufort, près de Paimpol, et le curé de La Hougue, près de Cherbourg, réclamaient à leurs paroissiens la dîme des morues pêchées « tant en la côte de Bretagne, la Terre-Neuve, Islande, qu'ailleurs... » (C. de la Roncière).

*
* *
*

La Morue

La morue *gadus morrhua*, est un poisson osseux qui fréquente de préférence les eaux à basse température (4 à 6°) d'une salinité voisine de 33 ‰.

Elle vit dans les grands fonds ou les régions arctiques mais, à l'époque de la ponte, elle voyage en bancs serrés, se dirigeant vers les côtes de l'Amérique du Nord.

Sa taille est très variable ; de 500 gr. à 4 kg. selon les bancs, elle est parfois « grande comme un homme » et atteint exceptionnellement 40 kg.

Sa chair salée ou séchée, se conserve très bien si elle a été soigneusement préparée, et constitue un aliment sain, nutritif et de bonne qualité.

L'huile extraite des foies de morues est exceptionnellement riche en vitamines antirachitiques et de croissance ; elle représente à ce titre un médicament précieux, sinon apprécié des enfants.

Les Bancs

C'est sur ces formations alluviales que sont les « bancs », que se pêche habituellement la morue.

Ces hauts fonds sableux, couverts de coquilles brisées et d'oursins dits « bérêts basques », sont le domaine presque exclusif de la morue : grand Banc de Terre-Neuve, Banquereau, Banc de Saint-Pierre.

Cependant, lors de ses migrations on la trouve partout, le long des côtes de Terre-Neuve, au fond des golfes, autour des cailloux de Saint-Pierre et Miquelon.

De là découlent les diverses techniques de pêche employées pour sa capture par les marins pêcheurs.

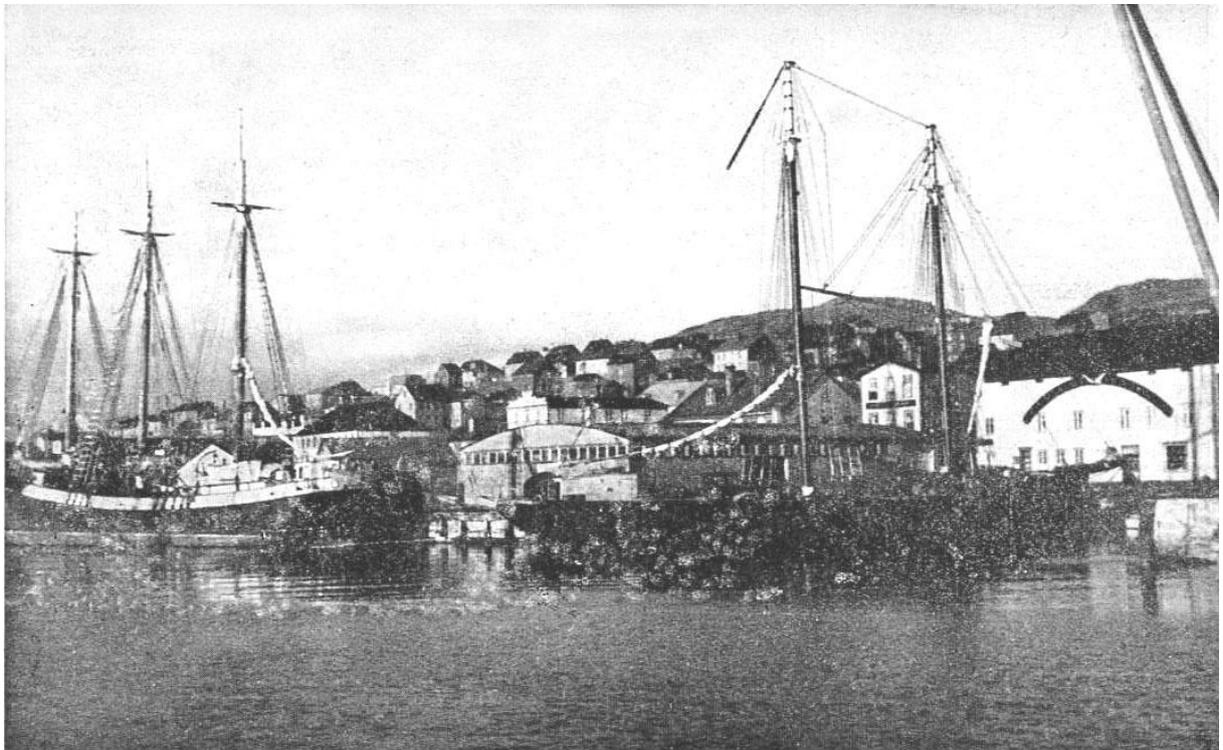
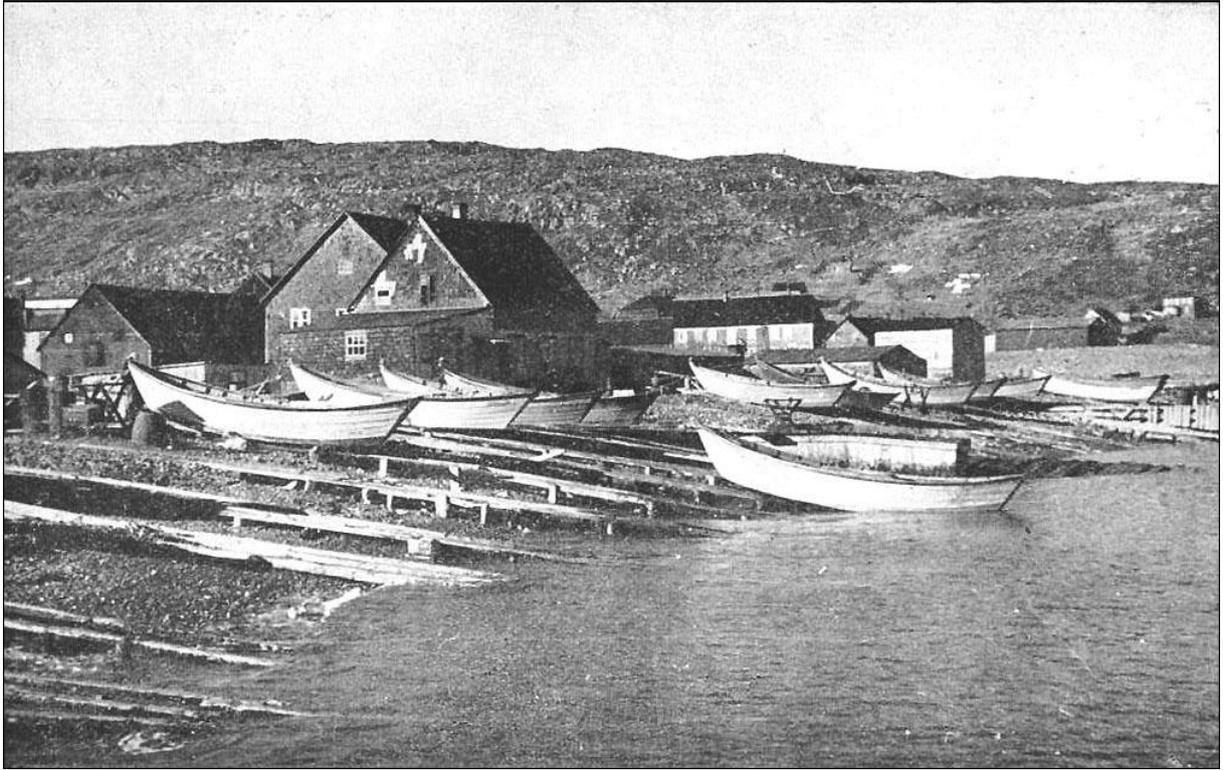
La petite pêche se fait à faible distance des côtes « sur les pointes des cailloux ».

Elle a le double avantage de ne nécessiter qu'une faible mise de fonds et de permettre au pêcheur de mener une vie familiale normale : il se retrouve chaque soir à son foyer où sa famille l'aide à préparer sa capture du jour ; un doris et quelques lignes constituent tout le matériel nécessaire.

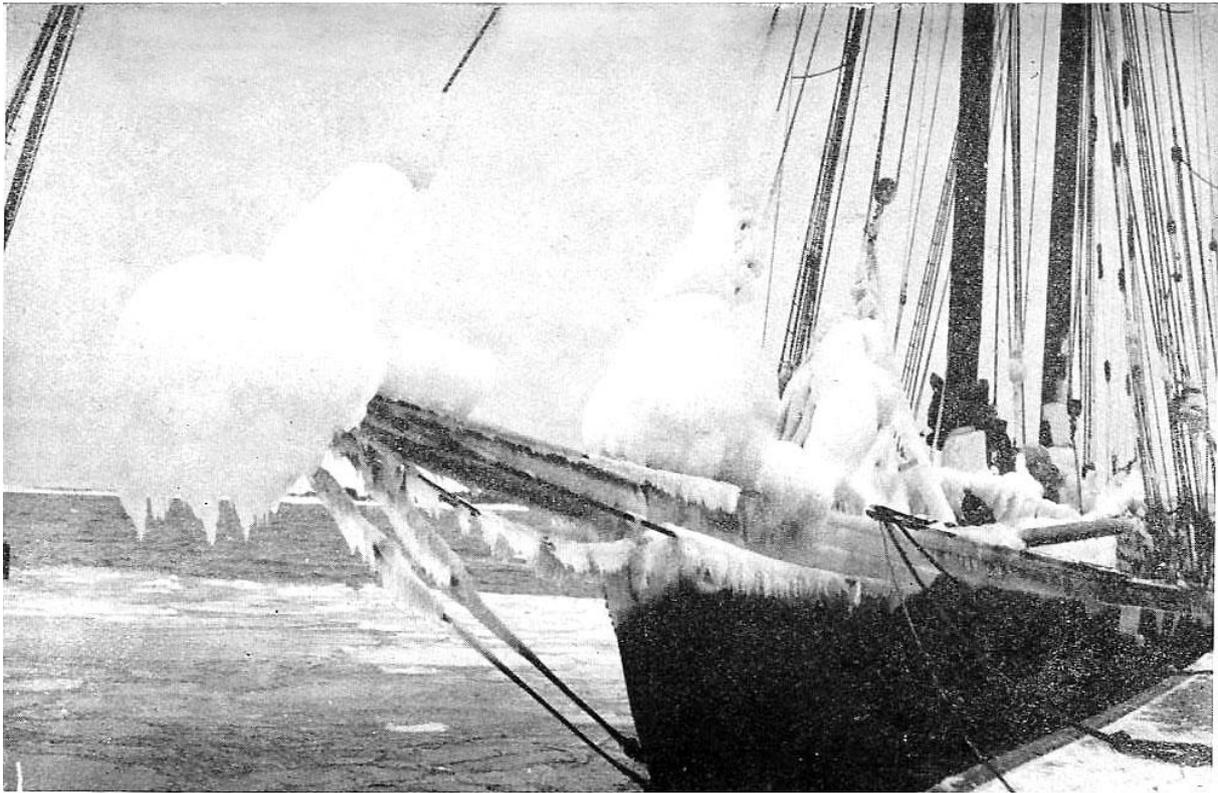
Mais, près des côtes, la morue est « friande ». Elle ne mord qu'à des appâts de choix que le pêcheur doit savoir savamment varier : coques du Goulet, capelan, encornet.

Et lorsqu'aucune de ces « boîtes » ne tente le poisson, il faut avoir recours à la « faux » : au bout de la ligne est suspendu un poisson de plomb muni à ses extrémités de deux crochets en forme d'hameçon ; mouillé par 15 à 20 brasses de fond et animé d'un mouvement pendulaire incessant, cet engin fauche sa proie dans le monde des morues, non sans en avoir blessé inutilement un plus ou moins grand nombre.

ÉCHOURIES ET DORIS



GOËLLETES DANS LE BARACHOIS



GOÉLETTE L'HIVER

La grande pêche se pratique le plus souvent sur les bancs de la « mer commune ». Mais à cette pêche sédentaire, certains terre-neuvas préfèrent la pêche errante : certains vont « en dégrat », à l'aventure, poursuivant la morue partout où elle se trouve ; d'autre pêchent « en défilant le golfe », fouillant les baies, les criques et les hâves à la suite des morues qui y pourchassent le capelan, leur proie préférée.

Quoi qu'il en soit, le type des bâtiments et des engins utilisés pour la grande pêche a varié considérablement au cours des siècles, et le terre-neuvas a gagné en confort et en rendement ce qu'il perdait en pittoresque.

*
* * *
*

Aux premiers temps de la pêche aux bancs furent utilisées les *caravelles* que le R. P. Fournier définit : « des vaisseaux ronds de médiocre calibre, du port de six à sept vingts tonneaux (*sic*), ayant quatre mâts et quatre voiles latines ou d'artimon, ou autrement d'oreilles de lièvres ».

Les Basques les affectionnaient particulièrement en raison de leur vitesse. Les Normands qui les appelaient « crévelles », les construisaient en général plus petites (50 à 70 tonneaux) et les armaient de 12 à 15 hommes.

Un peu plus tard, vers le début du XVIII^e siècle, les caravelles furent remplacées par les *dogres* et les *brigantins*, navires de bas-bord, allant à voile et à rame, et sur lesquels les équipages furent portés à 20 et 24 hommes.

Vers le début du XIX^e siècle, les bateaux que Fécamp envoyait à la pêche à la morue avaient une coque à peu près semblable à celle que présentent de nos jours, les côtres dandys et étaient gréés en lougres.

Ce fut aussi vers cette époque qu'apparurent les *goélettes*, navires légers et portant deux mâts inclinés en arrière ; la voilure comportait des focs, une grand'voile et une misaine de forme trapézoïdale enverguées à une corne et surmontées de huniers.

Ces goélettes sont toujours armées par les ports de Terre-Neuve et de Saint-Pierre, mais les armateurs métropolitains les ont abandonnées depuis le début du XIX^e siècle pour de grands navires de 400 à 500 tonneaux gréés en brick-goélettes, trois-mâts, trois-mâts carrés.

Aux XX^e siècle, les divers types de bâtiments ont été munis de moteurs auxiliaires leur donnant une sécurité et une manœuvrabilité bien plus grandes. Surtout sont apparus sur les lieux de pêche nord-atlantique les *chalutiers à vapeur*, et avec eux les techniques et l'industrie de la pêche ont été totalement bouleversées.

La ligne de main

Au temps des caravelles et des brigantins, le patron, une fois arrivé sur les lieux de pêche, faisait carguer les voiles et amarrer le gouvernail, ce qui, d'après M. de Lamarre à qui nous empruntons les détails qui vont suivre, « tenait le bâtiment en état presque aussi bien que s'il était à l'ancre » (Bellet).

Les charpentiers construisaient alors sur un des flancs du navire un échafaudage où ils installaient une rangée de tonneaux de la taille d'un demi-muid.

Chaque pêcheur, chaudement vêtu, prenait alors place dans un « cuirier », tablier de cuir qui allait de la gorge aux genoux et dont le bas se mettait par-dessus le tonneau, « afin qu'en tirant la morue, l'eau qui vient avec le poisson ne pénétrât point dans le tonneau ».

C'est de ce poste peu commode que le pêcheur laissait filer sa ligne que la dérive du bateau entraînait lentement à peu de distance du fond, à portée des morues qui s'y trouvent.

Cette ligne de main consistait en une corde de la grosseur d'un tuyau de plume, longue de cent brasses, et munie à son extrémité d'un plomb de huit à dix livres. Sur cette ligne principale et au-dessous du plomb s'attachait une corde plus fine ou « empile » qui portait le « haim » ou hameçon garni de la « boîte ».

Lorsque le pêcheur avait filé sa ligne, il fallait la remuer tout le temps pour que le haim restât entre deux eaux et visible au poisson.

Dès que la morue avait mordu, le pêcheur la tirait à flanc d'eau et la saisissait en s'aidant d'un gaffot ou d'un manet (crochet et épuisette).

Si une more était prise en même temps aux lignes de deux pêcheurs, ce qui se produisait fréquemment en raison de la proximité des lignes et de la voracité du poisson, elle était jugée appartenir à celui dont l'hameçon était le plus près de l'œil : l'on présumait en effet que l'hameçon parvenu dans la gorge du poisson établissait la négligence du ligneur, qui aurait dû sentir que la morue était prise.

Une fois la morue hors de l'eau, le ligneur l'attachait à l'élangueur, placé à la lisse à côté de lui. Puis il lui arrachait la langue qu'il gardait par devers lui pour, le soir, rendre compte de sa pêche au capitaine.

Alors commençait la préparation du poisson.

Sur le pont du navire, derrière les pêcheurs, était disposée une grande table appelée étal.

L'étesteur (*sic*), après l'avoir piquée – c'est-à-dire éventrée – posait la morue sur l'égal et lui arrachait la tête. Les têtes étaient mises soigneusement de côté, car elles servaient de base à la nourriture de l'équipage.

Le poisson ainsi « décollé », l'étesteur lui retirait le foie qu'il jetait dans la « foissière » où se préparait l'huile ; puis il lui enlevait les œufs ou rogues qui, salés à part, devaient servir d'appât pour la pêche à la sardine sur les côtes de Bretagne.

Enfin la morue était passée à « l'habilleur » qui la fendait d'un seul coup jusqu'à la queue, puis ramenant prestement son couteau, enlevait la moitié de l'arête dorsale.

Après avoir « enocté » le sang et lavé la cavité abdominale, le mousse lançait le poisson au saleur dans la cale.

Celui-ci étendait la morue à plat, la chair en l'air, et répartissait le sel de manière à en charger davantage les parties charnues.

La morue, habillée et salée était arrimée en cale et prenait le nom de « morue au vert ».

Le soir, la pêche se terminait aux dernières heures du jour. Les ligneurs sortaient alors de leur cuirier et apportaient au capitaine les langues qu'ils avaient coupées et qui donnaient le nombre exact des morues pêchées par chacun d'eux dans la journée.

Celui qui en avait le moins rapporté recevait pour punition la corvée de nettoyer les barils et de jeter les « breuilles » à la mer, tandis que ses camarades allaient s'étendre jusqu'à l'aube brumeuse dans leurs hamacs humides.

La ligne dormante

C'est le capitaine Sabot, de Dieppe, qui eut le premier l'idée de remplacer par la ligne dormante cet engin peu commode qu'était la ligne de main.

Sur une corde très longue ou « tanti », il fit gréer de distance en distance, des « empiles » munies de leur haim. Une extrémité du tanti était muni d'une ancre, l'autre d'une bouée sommaire.

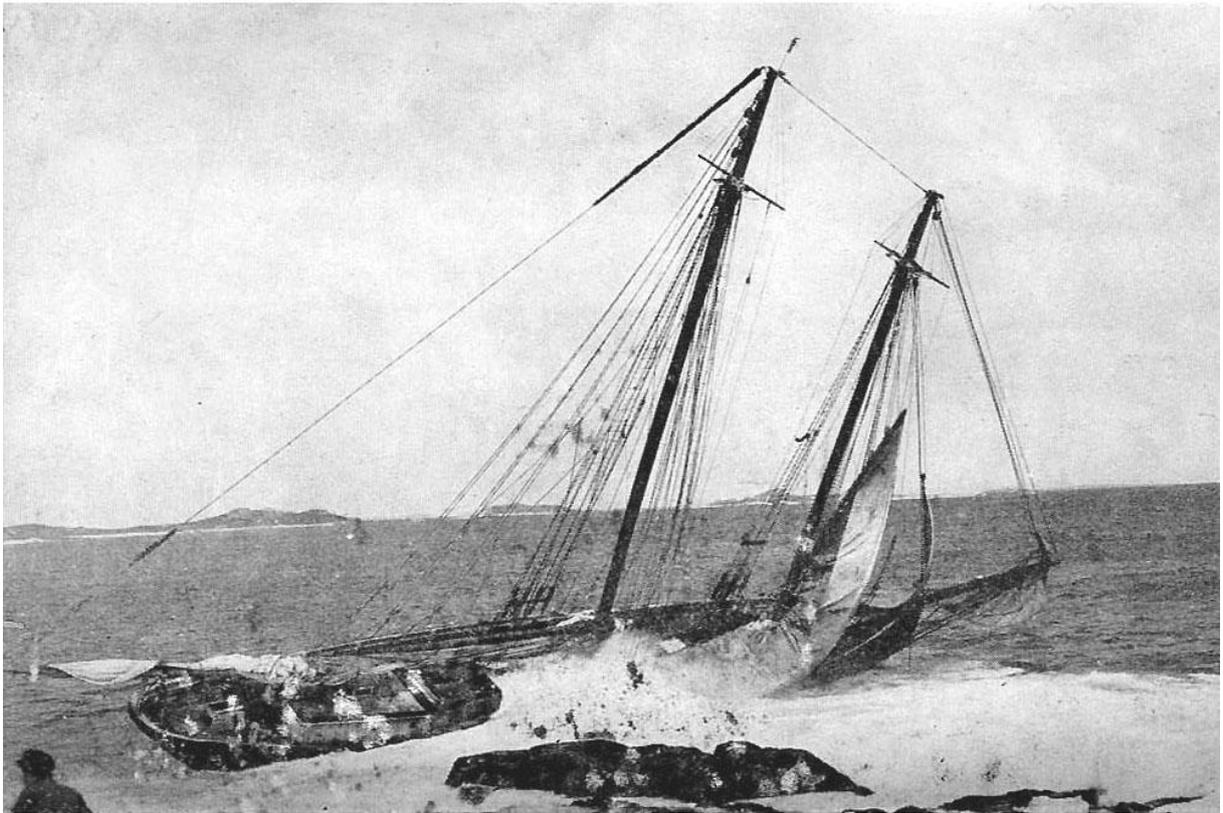
Les marins « boëtaient » les hameçons dans l'après-midi et vers quatre heures, la chaloupe du bord partait mouiller les lignes qui n'étaient relevées qu'au matin. Alors s'effectuait la préparation du poisson capturé et son arrimage en cale après salaison.

Cette nouvelle manière d'opérer réussit à merveille : moins pénible pour les pêcheurs, elle était d'un rendement excellent : dès la première campagne, Sabot fit une pêche exceptionnelle pour l'époque et, deux fois durant la saison, rentra à Dieppe avec un chargement complet de morue verte.

L'adoption, vers le milieu du XVIII^e siècle du « doris » américain constitua une nouvelle et importante amélioration. La lourde chaloupe gréée d'un foc, d'une misaine et d'un tape-cul, montée par six ou huit marins, disparaissait trop souvent en mer dans ces parages dangereux. Alors la goëlette était arrêtée dans sa pêche et devait rentrer au port le plus proche pour se rééquiper.

Le doris, embarcation légère à fond plat, tenait admirablement la mer. Sa forme permettait d'en emboîter plusieurs les uns dans les autres sur un espace de pont minimum. Monté par deux hommes, chaque doris allait poser les lignes individuellement. S'il advenait qu'un doris pris par la brume, ne rejoigne pas le bord, sa perte ne compromettrait pas la campagne de pêche du bateau-mère.

GOÉLETTE ÉCHOUEÉ PAR GROS TEMPS



CHALUTIER BLOQUÉ PAR LES GLACES

Aussi, jusqu'au début du XX^e siècle et à l'avènement du chalutier, les bâtiments armés pour la pêche à la morue furent-ils équipés de doris et de lignes dormantes.

Certes, c'était là un réel progrès sur l'époque où le terre-neuvas, serré dans son cuirier glacé, séjournait des heures interminables dans son demi-muid ballotté par la grande houle du nord, tirant les morues une à une au bout de sa ligne de main coupante et dangereuse.

Mais la vie du marin de doris était encore bien rude. Il fallait boëtter chaque jour plusieurs milliers d'hameçons, aller mouiller les lignes dans le crépuscule glacé ; après une nuit inconfortable dans le poste saturé d'odeurs de poisson et de sel, partir, quel que soit le temps, relever les tanti et sauver la pêche de la nuit.

Malgré le dur labeur, le rendement de la pêche était inconstant et dépendait autant des éléments que de la « veine » du patron.

Et puis, une fois les cales remplies, il fallait se préoccuper de la conservation de la précieuse cargaison arrachée à l'océan. Pour cela, deux moyens s'offraient au voilier : débarquer la « morue verte » à terre, afin de la sécher. – ou bien la transborder sur un long-courrier, bateau fin et rapide qui ramenait le poisson vers les ports d'Europe avant qu'il ne s'échauffe », ne devienne « morue de rebut » et ne perde ainsi la moitié de sa valeur.

La pêche au chalut a résolu tous ces problèmes. La vulgarisation à bord des bateaux pêcheurs de la propulsion mécanique, a permis l'emploi d'un engin qui a totalement transformé les techniques de pêche : le chalut.

C'est un filet en forme de bourse qui, traîné par le chalutier, drague les fonds où la morue abonde. Il capture en quelques jours plus de poissons que les marins de doris n'en ramènent après des mois de labeur épuisant.

Bateau-pêcheur, ce chalutier est aussi « long-courrier » : grâce à sa vitesse et à son indépendance des conditions atmosphériques, il ramène vers les ports d'Europe dans un délai minimum, les produits de sa pêche.

Véritable usine flottante, il est aménagé pour traiter à son bord, dans les meilleurs conditions, les poissons que son chalut y déverse à profusion.

Aussi, devant la supériorité du chalutier, voyons-nous chaque année disparaître un peu plus les gracieuses goélettes dont les fines silhouettes fendait la brume faisant toute la poésie des bancs.

La pêche et l'industrie de la pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Avant que le chalutier ne vienne bouleverser l'industrie de la pêche à la morue, nos îles de Saint-Pierre et Miquelon devaient leur prospérité à leur situation géographique. La proximité des bancs en faisait une escale de pêche (ravitaillement des terre-neuvas, sècheries de morue) et un centre de petite pêche.

Nombreux étaient les habitants sédentaires qui tiraient leurs ressources de la pêche côtière.

Dans chaque baie, dans chaque crique, dans chaque anse abritée de la côte, s'installait le simple appareil du petit pêcheur : une cabane en planches, une « échouerie » faite de rondins disposés en plan incliné et destinée à hisser le doris à l'abri des lames, un cabestan rustique, l'égal sur lequel la morue est « habillée », et le tonneau qui sert de « foissière ».

Pendant les longs hivers, les brumes glacées et le « poudrin » condamnent les pêcheurs à garder le coin du feu, qu'ils ne quittent guère que pour quelques chasses au gibier de mer ou au lapin.

Mais dès le mois d'avril, une joyeuse animation succède au long hivernage : on refait les pieux qui soutiennent l'échouerie, on calfate et repeint les doris de couleurs vives, on révisé les moteurs et apprête les lignes.

Puis la campagne commence, la recherche des appâts tenant autant de place que la pêche proprement dite :

c'est d'abord la « coque », sorte de grosse palourde, qu'il faut aller prendre sur les rives sableuses de l'étang du « goulet » à Miquelon ;

puis le « bulot », bigorneau de forte taille qui se pêche au casier sur certains fonds où il pullule ;

vers le 12 juin, avec une régularité étonnante, apparaît le « capelan » : la lame qui déferle sur le rivage apporte de telles quantités de ces petits poissons qu'elle en perd sa teinte vert opaque pour prendre une couleur laiteuse et que le pêcheur a tôt fait, armé d'une épuisette, de charger son embarcation ;

plus tard encore, c'est « l'encornet » sorte de pieuvre qui se laisse prendre à la « turlute » suspendue à la ligne de main ; petit instrument en plomb peint en rouge et garni d'une couronne d'épingles recourbées, la turlute scintille dans l'eau attirant l'encornet qui se prend à ses crochets.

Quand il a fait sa « boîte », le pêcheur part avec son « avant de doris » et va arrêter son embarcation à quelques milles de la côte, sur les pointes des cailloux. Toute la journée se passe dans une action captivante et, une à une, les morues viennent s'entasser au fond du doris.

Selon sa « veine », le doris rentre plus ou moins tard dans l'après-midi avec son chargement qui atteint parfois jusqu'à quatre quintaux de morues.

Le poisson est alors piqué, étesté (*sic*) habillé et salé par le pêcheur aidé du mousse et des femmes.

Mais, dès la mi-septembre, les coups de vent se lèvent, la mer devient mauvaise, et les longues stations immobiles dans le doris sont de plus en plus pénibles.

Il faut ramener les embarcations au plain et commencer le long hivernage pendant lequel le pêcheur et sa famille vont vivre sur le revenu de la campagne.

Ce revenu est extrêmement instable :

La pêche varie selon les doris et les années ; la moyenne par doris a été de 100 quintaux de 55 kg. en 1940, contre 300 quintaux en 1917 ; les plus belles pêches ont été de 200 quintaux en 1940, contre 713 quintaux en 1917 ;

la valeur du quintal est plus variable encore, allant dans les dernières années de 100 à 300 francs par quintal de morue verte.

On voit d'après ces chiffres, combien précaire est la situation du petit pêcheur qui, selon la plus ou moins grande abondance des morues, selon les cours mondiaux et selon « sa veine », voit son revenu varier d'année en année dans la proportion de 1 à 5 et quelquefois davantage.

La grande pêche, avant l'apparition des chalutiers, fournissait à Saint-Pierre un revenu beaucoup plus stable.

Chaque automne, après les « règlements de la Saint-Michel », plusieurs centaines de navires–banquiers venaient désarmer dans le port de Saint-Pierre : on remisait à terre les agrès et appareils et, serrées bord contre bord dans le « barachois », les goélettes étaient bientôt prises dans une vaste croûte de glace.

Au printemps, les mâts dévergués sortaient peu à peu de la brume froide et pâle, les ponts réchauffés par les premiers rayons du soleil se débarrassaient de leur carapace de glace, les coques retrouvaient le balancement léger de la houle.

Alors les armateurs locaux commençaient à recruter dans la population maritime des îles un noyau d'équipage. Mais comme les marins résidant dans la colonie ne pouvaient suffire à armer toutes les goélettes de pêche, c'est de Cancale, Saint-Malo, Dinan, Paimpol, Tréguier, qu'arrivaient les compléments d'équipage. Et la présence en escale périodique de cette population flottante créait pour nos îles un courant commercial non négligeable.

De même, les centaines de navires–banquiers armés dans les ports de la métropole venaient relâcher plusieurs fois par campagne de pêche dans le port de Saint-Pierre :

ils venaient s'y faire réparer et pendant la saison, charpentiers, calfats, poulieurs, voiliers ne chômaient guère ;

ils venaient s'approvisionner en sel de Cadix, renouveler leur boîte, remplacer leurs ancres ou leurs doris, déposer leurs malades et chercher des nouvelles de France ;

surtout ils venaient débarquer leur morue verte, soit pour la transborder sur les longs courriers, soit pour la faire sécher sur les « graves » de Saint-Pierre.

*
* *
*

Le séchage de la morue fut longtemps l'industrie essentielle de Saint-Pierre.

Les maisons de commerce métropolitaines étaient représentées dans nos îles par des « gérants d'habitation ». L'habitation comprenait, outre le logement du gérant et une série de magasins, de vastes plaines défrichées recouvertes d'un lit de pierres blanches.

Sur ces champs de cailloux ou « graves » était employée une main–d'œuvre nombreuse, soit saint-pierraise, soit importée de Bretagne pour la saison.

La morue verte débarquée de navires–banquiers était d'abord lavée à l'eau de mer puis mise en tas pour s'égoutter. Au bout d'un jour ou deux, les « graviers » l'étendaient sur la grave, l'exposant ainsi aux rayons solaires et à la chaleur dégagée par les cailloux. Le soir, les morues

étaient rassemblées en gros tas circulaires, très semblables aux meules de foin de nos campagnes de France. Chaque jour, sous l'œil vigilant du maître de grave, les meules de morues étaient défaites et étendues par brassées sur leur lit de pierre.

Les mêmes opérations étaient répétées jusqu'à ce que la morue, tenue par la queue, se tienne « roide » : elle était alors devenue « morue sèche » et apte à une conservation facile et durable.

LA PÊCHE AU CAPELAN



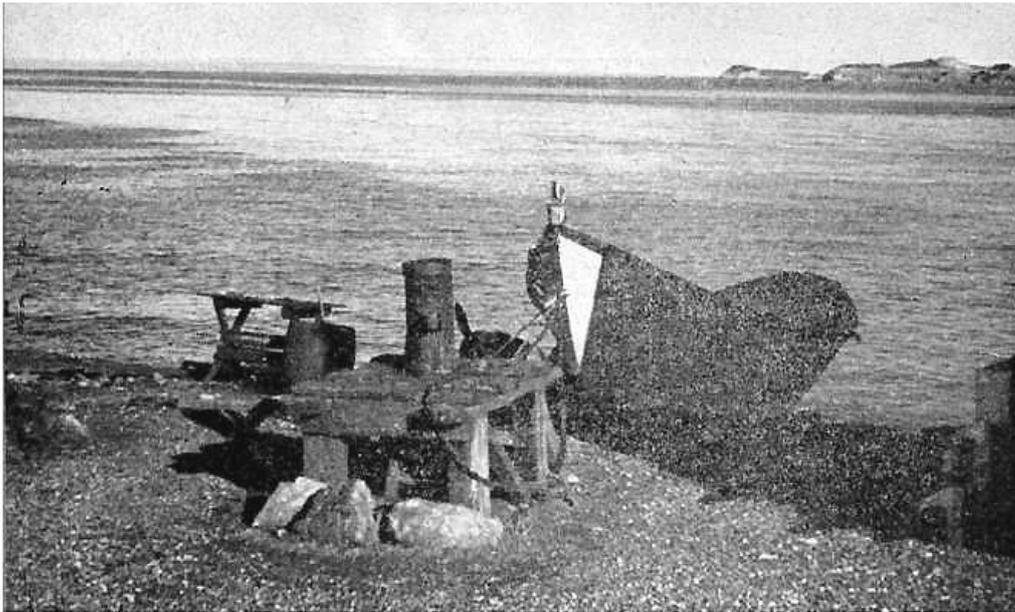
Le chalutier a enlevé à Saint-Pierre une très grande partie de ces sources d'activité.

L'armement saint-pierrais à la grande pêche a totalement disparu depuis 1920. Les goélettes des bancs sont de moins en moins nombreuses. Les grands chalutiers à moteur ne viennent plus à Saint-Pierre que pour y charbonner et ramènent directement en France leur morue verte.

Les graves sont gagnées par l'herbe, les « habitations » abandonnées, le « barachois » est vide ; le commerce périclité et le chômage atteint plusieurs centaines de travailleurs. Chaque année, des familles quittent les îles pour la France ou Québec.

Mais déjà des projets de relèvement s'ébauchent :

La petite pêche s'intensifie grâce aux primes d'encouragement données par l'administration française ; des chalutiers s'arment à Saint-Pierre, soutenus par des coopératives de pêche ; on pense à réutiliser l'installation frigorifique qui substitue à la morue sèche un poisson congelé plus apprécié des consommateurs européens.



DORIS ET APPAREIL DE "PETITE PÊCHE"

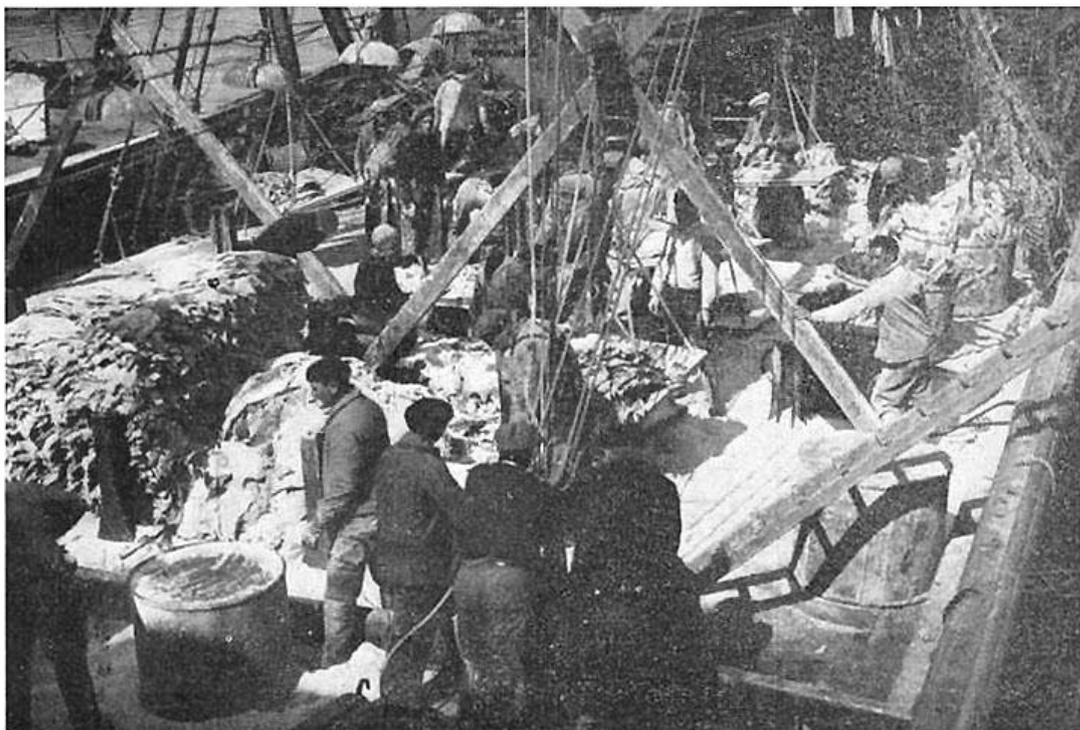
VEDETTES DE LA MARINE SAINT-PIERRE



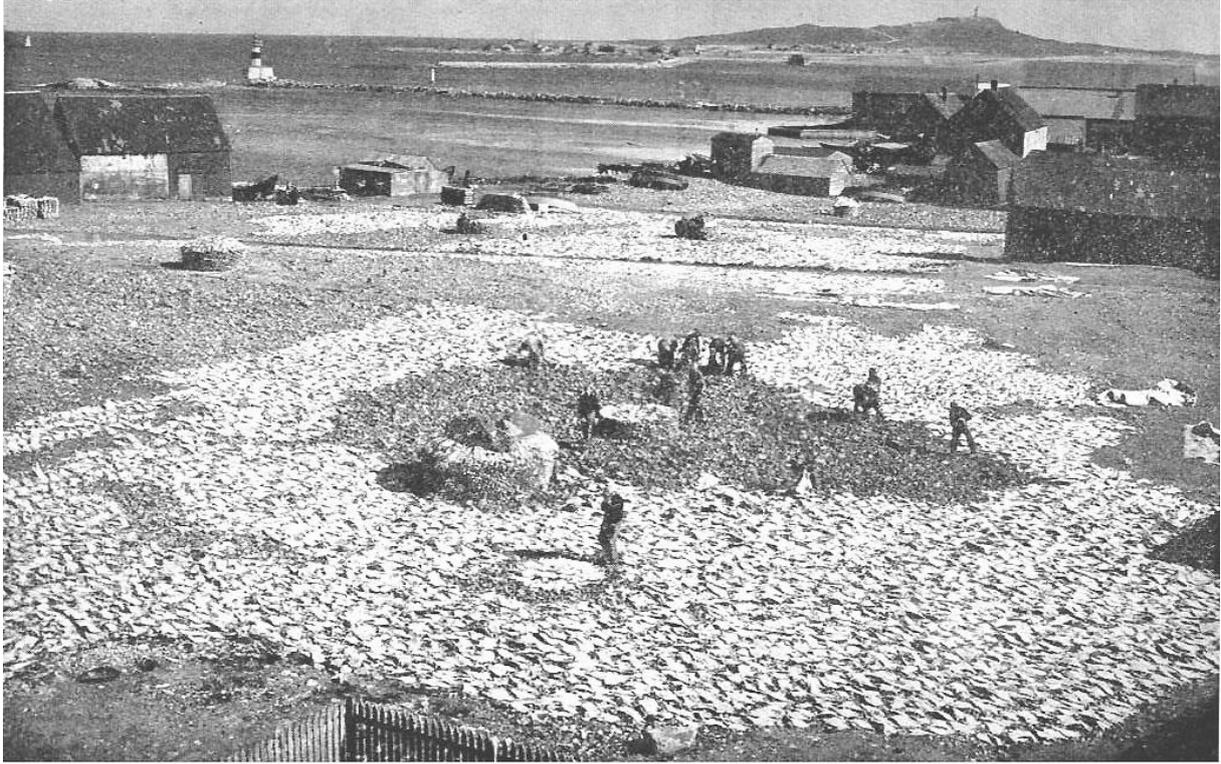


SÉCHAGE DU CAPELAN

INDUSTRIE DE LA MORUE A BORD DU CHALUTIER



La France n'entend pas laisser s'éteindre une colonie dont le développement, modeste mais continu, est l'œuvre de courageux Français que trois siècles de dur labeur ont profondément enracinés sur ces rochers inhospitaliers.



LES MEULES DE MORUE SUR LES GRAVES

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire des îles Saint-Pierre et Miquelon pour l'année 1894.
- EMILE ALSACE – Les îles Saint-Pierre et Miquelon (1888 - Inédit.)
- ADOLPHE BELLET. – La grande pêche à la morue à Terre-Neuve, depuis la découverte du nouveau monde par les Basques au XIV^e siècle. (Challamel, Paris, 1902.)
- GUSTAVE LE GALLOIS. – Saint-Pierre et Miquelon (*Revue de Paris*, 15 juin 1923.)
- LOUIS GUYHO. – Saint-Pierre et Miquelon (*Horizons de France*, Paris, 1931.)
- ALFRED MARTINEAU. – Esquisse d'une histoire de Saint-Pierre et Miquelon (*Revue de l'histoire des Colonies Françaises*, Décembre 1928.)
- Commandant RALLIER DU BATY. – Mémoire sur la pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon (1937.)
- H. BOURDE DE LA ROGERIE. – Saint-Pierre et Miquelon – des origines à 1778 (Mortain, 1937.)
- EMILE SASCO. – Ephémérides des îles Saint-Pierre et Miquelon. (1931.)
– Historique des rues de Saint-Pierre. (1930.)

ACHEVE D'IMPRIMER le
20 septembre 1944 sur
les presses de l'
« IMPRIMERIE NORD-
AFRICAIN » (S. CRES-
CENZO) – 8, rue
Drouillet – ALGER

A N N E X E 1

Origine : Le copieur !

Procès-verbal de réception des îles Saint-Pierre et Miquelon et c'es droits de pêche et privilèges dont jouissaient les sujets de sa majesté très chrétienne sur la côte de l'isle de ??? au premier janvier 1792..

Nous, commissaire de marine chargé en chef du service aux isles Saint-Pierre et Miquelon faisant office de commissaire pour la reprise de possession des dites isles ainsi que du droit de pêche et des pêcheries appartenant à la France dans ces parages ; en Vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés par son excellence le Ministre de la Marine et des colonies agissant au nom de sa majesté très chrétienne,

déclare qu'après avoir communiqué ses pouvoirs à Monsieur John Cookely, capitaine de vaisseau commandant la corvette de sa Majesté britannique le Hazard, et avoir pris connaissance des siens, cet officier nous a fait la remise par un acte en date de ce jour tant des isles Saint-Pierre et Miquelon que du droit de pêche et des privilèges dont jouissaient les sujets de la Majesté très chrétienne sur la côte de l'île de Terre-Neuve au premier janvier 1792 ; conformément à l'article 11 du traité de Paris du 20 novembre 1815 et aux articles 8 à 13 du traité de Paris du trente mai 1814 et sans préjudice aux droits de la France, tels qu'ils résultent des traités

Donné à bord de la frégate du roi la Revanche en rade de l'île St-Pierre le 22 juin 1816.